

moi, à qui l'on ne suppose que des projets ambitieux, je renonce à une immense fortune seulement parce que je ne puis l'accepter à des conditions que je crois déshonorantes pour notre nom.

—Et pourquoi renonceriez-vous à cette fortune ? reprit la jeune fille avec dignité en le retenant par un geste ; n'y a-t-il donc aucun moyen de vous assurer, en dehors de ces projets d'union devenus impossibles, la libre jouissance de ces biens que vous a légués votre oncle, comme au représentant et au chef de la famille de Saint-Maurice ?

Tous les regards se tournèrent avidement vers Augustine, qui seule avait le droit de faire une proposition que personne encore n'avait osé risquer :

—Monsieur, reprit-elle, excusez l'inexpérience d'une jeune fille qui ne comprend pas les affaires d'intérêt et qui va peut-être proposer un moyen inexécutable de tout concilier ; mais il me semble que le testament de M. le grand-prieur doit avoir prévu le cas où je serais dans l'impossibilité de vous accorder ma main et . . .

—En effet, dit le chevalier, une clause dont je n'avais pas cru convenable de vous parler . . .

—Quelle est-elle ?

—La libre jouissance de l'héritage de mon oncle me sera concédée dans le cas où vous et vos tuteurs vous renonceriez par un acte authentique au bénéfice de la succession.

•—Vous aurez cette renonciation, monsieur.

—Au nom du ciel, réfléchissez ! dit le chevalier au comble de l'étonnement ; savez-vous que notre oncle, dans la crainte de morceler sa fortune, n'a établi aucune compensation pour vous en cas de refus ? savez-vous qu'il s'agit d'une fortune presque princière, de cent mille livres de rente ?

—Qu'importe, monsieur ? je voudrais que cette fortune fût plus considérable encore pour en faire le sacrifice à ma bonne mère, à mon cher bienfaiteur ! Je supporterai avec eux l'obscurité, la pauvreté, et ne craignez pas que jamais je m'en plaigne à mon riche cousin le chevalier de Saint-Maurice.

Ni Mme Louise ni le phlegmatique Claude lui-même ne purent contenir leur admiration pour cette générosité d'une jeune fille qui renonçait à tant et de si brillants avantages. Ils la pressèrent dans leurs bras, le couvrant de larmes et de baisers. Le chevalier lui-même n'était pas insensible à la noble et courageuse résignation de sa jeune cousine ; mais il ne lui restait d'autre parti à prendre que d'accepter une proposition qui simplifiait tout, et il dit à Augustine, quand les transports de ses parents furent un peu calmés :

—Je devrais peut-être, mademoiselle, refuser

des offres trop généreuses, mais des exigences plus puissantes que toute volonté m'obligent de ne pas les repousser. Aujourd'hui que la noblesse si longtemps dispersée peut enfin se réunir sous un gouvernement paternel et légitime, il est du devoir de tous les chefs des anciennes familles de reconstituer à tout prix l'unité de leurs maisons. C'est ce devoir qui m'a forcé de me montrer sévère et intraitable au sujet du second mariage de votre mère, c'est ce devoir qui m'a forcé de mettre à une union avec vous qui eût comblé mes vœux les plus chers des conditions que vous avez toutes rejetées sans hésiter ; c'est ce devoir qui m'oblige encore à profiter de ce beau désintéressement, dont, je l'avoue, je puis paraître indigne. Je vais donc partir confiant en votre promesse.

—Quand monsieur le chevalier nous le demandera, dit la baronne sans laisser aller la main de sa fille, qu'elle tenait serrée contre son cœur, l'acte authentique pourvu de toutes les signatures nécessaires sera envoyé au lieu qu'il désignera.

—Et j'ai votre parole à tous que le plus profond mystère couvrira l'existence des deux dames de Saint-Maurice dans cette maison ?

—Tout le monde ignore ce secret et on l'ignorera toujours.

—Cependant, reprit le chevalier d'un ton où perçait un peu de dépit, peut-être involontaire, si jamais Mlle Augustine, moins sévère pour un autre que pour moi, consentait à se marier, je craindrais que la vue de son extrait de naissance . . .

—Vous n'avez rien à craindre de ce côté, monsieur le chevalier, dit Mignet ; l'acte fait à Paris sous le régime de la Terreur ne porte aucune désignation de titres et ne contient que le nom de Menard. Votre secret sera bien gardé ; et quant aux deux personnes qui aujourd'hui, dans cette maison, ont surpris la vérité, je crois pouvoir répondre de leur discrétion. L'un est ancien notaire, l'autre . . .

—Ah ! oui, les Michelin ! dit le chevalier d'un air d'inquiétude ; mais sans doute ils n'ont pas encore quitté cette maison, et je vais chercher à m'assurer leur silence . . .

La jeune Saint-Maurice resta un moment pensif et comme embarrassé avant de prendre définitivement congé ; il semblait qu'il avait encore quelque proposition à faire qu'il craignait de voir repousser avec mépris :

—Mademoiselle, dit-il enfin, je vais m'éloigner pour toujours peut-être, et je vais, grâce aux sacrifices que vous m'avez faits, commencer une nouvelle existence de luxe et d'honneurs. Ne me permettez-vous pas au moins de vous offrir dans cette fortune que vous m'abandonnez à moi seul :